

COMMUNE DE RENAISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date : 18 décembre 2023**

**Objet : Roannais Agglomération - Rapport d'activités 2022**

**N° 2023-12-18/21**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22          Présents : 18          Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absents : Salim DJELLAB

Absents excusés : Mmes Séverine BESSON, Magali RAMIREZ, et M. Dominique MUZELLE

Procurations : Mme Séverine BESSON à Mme Carole SYLVESTRE, Mme Magali RAMIREZ à Mme Béatrice DESPIERRE, M. Dominique MUZELLE à M. Laurent BELUZE

Date de convocation du Conseil municipal : 12 décembre 2023.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie SIVET

Monsieur Le Maire présente le rapport d'activités de Roannais agglomération pour l'année 2022

Il traite des thématiques suivantes :

- Attractivité et développement économique
- Culture
- Ingénierie technique et transition écologique
- Prospective et ressources internes
- Mission Europe et ingénierie de financement de projets
- Ressources humaines

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de la communication du rapport d'activités 2022 de Roannais Agglomération.

La Secrétaire de Séance,  
Aurélie SIVET

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.  
Renaison, le 19 décembre 2023

Le Maire,  
Laurent BELUZE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20231218-2023-12-18\_21 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Affichage : 21/12/2023

Le Maire, Laurent BELUZE

